

# NOTE DE PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2019

## VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

### Compte de Gestion 2018 – budget annexe « Ruelle aux ânes »

Pour rappel, le compte de gestion du receveur retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Celui-ci doit donc être la copie conforme du compte administratif de la commune.

Après pointage du Compte de Gestion du Receveur et du Compte Administratif 2018, les écritures des deux comptabilités sont conformes entre elles.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe « Ruelle aux ânes »

Le Compte Administratif 2018 du budget « Ruelle aux ânes » laisse apparaître les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :

Réalisé : 82 730,00 € (2<sup>ème</sup> échéance de remboursement de TVA)

Crédits ouverts : 196 750,60 €

- Recettes de fonctionnement :

Réalisé : 0,00 €

Crédits ouverts : 196 750,60 €

#### Section d'Investissement :

Comme l'année 2018, la section d'investissement de ce budget est vierge puisque les achats et ventes de terrains sont terminés depuis 2017.

### Affectation de résultat 2018 budget annexe « Ruelle aux Anes »

Suite aux résultats du Compte Administratif, l'affectation du résultat 2018 à reporter au budget 2019 est le suivant :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	196 675,60 €
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	82 730,00 €
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>113 945,60 €</b>

## **Budget annexe « Ruelle aux ânes » 2019**

Sur l'exercice 2019, seule la section de fonctionnement réalisera des écritures, ainsi il est nécessaire de prévoir :

### ***En dépense de fonctionnement :***

- Compte 678 Autres charges exceptionnelles : 82 730,00 € correspondant à la dernière échéance de remboursement de TVA prévue en septembre 2019
- Le solde de ce budget s'élevant à 31 215,60 € pourra alors être reversé au budget principal de la commune par le biais du compte 6522.

### ***En recette de fonctionnement :***

Il s'agit du résultat excédentaire de 2018 reporté au R 002 : 113 945,60 €

### **SOIT un budget 2019 équilibré :**

- **En dépenses comme en recettes de fonctionnement à : 113 945,60 €**
- **En dépenses comme en recettes d'investissement à : 0.00 €**

**TOTAL BUDGET : 113 945,60 €**

## **Compte de Gestion – budget annexe « Les Jonchères »**

Pour rappel, le compte de gestion du receveur retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Celui-ci doit donc être la copie conforme du compte administratif de la commune.

Après pointage du Compte de Gestion du Receveur et du Compte Administratif 2018, les écritures des deux comptabilités sont conformes entre elles.

## **Compte Administratif 2018 – budget annexe « Les Jonchères »**

Le Compte Administratif 2018 du budget « Les Jonchères » laisse apparaître les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement :

Réalisé : 36 904,90 €  
Chap. 011 : 7 790,00 € (Divisions + relevé Topo du Cabinet Greuzat)  
Chap. 66 : 3 102,50 € (Intérêts annuels du remboursement de l'emprunt)  
Chap. 042 : 22 909,90 € (Ecritures de stocks Trésorerie)  
Chap. 043 : 3 102,50 € (écritures de stocks Trésorerie)  
Crédits ouverts : 974 152,50 €

- Recettes de fonctionnement :

Réalisé : 36 904,90 €  
Chap. 042 : 33 802,40 € (écritures de stocks Trésorerie)  
Chap. 043 : 3 102,50 € (écritures de stocks Trésorerie)  
Crédits ouverts : 974 152,50 €

**A noter :** des Restes A Réaliser d'un montant de 90 000,00 € ont été inscrits en recette de fonctionnement au compte 7015 du compte administratif. Il s'agit du lot n° 4 dont la signature était prévue avant le vote du budget 2019, finalement quelque peu retardée mais devant intervenir très prochainement.

Section d'Investissement :

- Dépenses d'investissement :

Réalisé : 33 802,40 € (écritures de stocks Trésorerie)

Crédits ouverts : 524 696,00 €

- Recettes d'investissement :

Réalisé : 22 909,90 €

Chap. 040 : 22 909,90 € (écritures de stocks Trésorerie)

Crédits ouverts : 524 696,00 €

**Affectation de résultat 2018 budget annexe « Les Jonchères »**

Suite aux résultats du Compte Administratif, l'affectation du résultat 2018 à reporter au budget 2019 est le suivant :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	166 625,63 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	712,84 €
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	10 892,50 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	0,00 €
Reste à réaliser en dépense de fonctionnement de :	90 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>712,84 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement positif reporté (R001) :</b>	<b>155 733,13 €</b>

**Budget annexe « Les Jonchères » 2019**

➤ **Dépenses de fonctionnement : 1 208 845,20 €**

Chapitre 011 :

- Rachat du stock de terrains achetés à l'origine sur le budget communal correspondant à 598 179,63 € au compte 6015.

- Prévoir 8 000,00 € de frais d'études au compte 6045 correspondant aux différentes études engagées par le Cabinet Greuzat.

Chapitre 66 :

- Prévoir 4 000,00 € de remboursement des intérêts d'emprunt au compte 66111.

Chapitre 023 :

- Correspond à l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement : 450 398,70 €

Chapitre 042 :

- Correspond aux écritures de stocks à réaliser en fin d'exercice : 144 266,87 € (écritures d'ordre)

Chapitre 043 :

- Correspond également à des écritures d'ordre de section à réaliser en fin d'exercice : 4 000,00 € (transfert de charges financières)

➤ **Recettes de fonctionnement : 1 208 845,20 €**

Chapitre 70 :

- Mise en vente de 8 à 9 lots, prévoir la recette en montant HT à l'article 7015 : 539 733,96 €

Chapitre 042 :

- Correspond aux écritures de stocks à réaliser en fin d'exercice : 574 398,40 € (écritures d'ordre)

Chapitre 043 :

- Correspond également à des écritures d'ordre de section à réaliser en fin d'exercice : 4 000,00 € (transfert de charges financières)

R002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (résultat 2018) : 712,84 €

➤ **Dépenses d'investissement : 874 398,40 €**

Chapitre 16 :

- Correspond au remboursement de l'emprunt In Fine à rembourser en décembre 2019 : 300 000,00 €

Chapitre 040 :

- Correspond aux écritures de stocks à réaliser en fin d'exercice : 574 398,40 € (écritures d'ordre)

➤ **Recettes d'investissement : 874 398,40 €**

Chapitre 16 : Correspond à une subvention de la commune auprès du budget annexe : 124 000,00 €

*En dehors du recours à l'emprunt, il s'agit de la seule possibilité pour équilibrer les sections d'investissement puisque les ventes de terrains s'effectuent en fonctionnement.*

Chapitre 040 :

- Correspond aux écritures de stocks à réaliser en fin d'exercice : 144 266,57 € (écritures d'ordre)

Chapitre 021 :

- Correspond à l'autofinancement prévisionnel provenant de la section de fonctionnement : 450 398,70 €

R001 : Solde d'exécution d'investissement reporté (résultat 2018) : 155 733,13 €

**SOIT un budget 2019 équilibré :**

- **En dépenses comme en recettes de fonctionnement à : 1 208 845,20 €**
- **En dépenses comme en recettes d'investissement à : 874 398,40 €**

**TOTAL BUDGET : 2 083 243,60 €**

## **Compte de Gestion 2018 – budget communal**

Pour rappel, le compte de gestion du receveur retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Celui-ci doit donc être la copie conforme du compte administratif de la commune.

Après pointage du Compte de Gestion du Receveur et du Compte Administratif 2018, les écritures des deux comptabilités sont conformes entre elles.

## **Compte Administratif 2018 – budget communal**

Le Compte Administratif 2018 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement :**

#### ➤ Dépenses de fonctionnement :

Réalisé : 981 087,88 €  
Crédits ouverts : 1 114 722,22 €

#### Détail des dépenses de fonctionnement par chapitres :

##### ***011 : Charges à caractère général***

Réalisé : 379 503,32 €  
Crédits ouverts : 392 000,00 €

##### ***012 : Charges de personnel et frais assimilés***

Réalisé : 368 032,00 €  
Crédits ouverts : 416 000,00 €

##### ***014 : Atténuations de produits***

Réalisé : 44 378,00 €  
Crédits ouverts : 46 319,00 €

##### ***65 : Autres charges de gestion courante***

Réalisé : 99 020,87 €  
Crédits ouverts : 104 000,00 €

##### ***66 : Charges financières***

Réalisé : 44 396,94 €  
Crédits ouverts : 55 600,00 €

##### ***042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections***

Réalisé : 45 756,75 €  
Crédits ouverts : 2 572,31 €

(compte 675 : 43 184,44 € réalisé correspondant aux écritures de cession du mini bus Renault)

➤ Recettes de fonctionnement :

Réalisé : 1 130 691,56 €  
Crédits ouverts : 1 114 722,22 €

Détail des recettes de fonctionnement par chapitres :

**013 : Atténuations de charges**

Réalisé : 2 749,99 €  
Crédits ouverts : 2 500,00 €

**70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services**

Réalisé : 70 695,69 €  
Crédits ouverts : 61 500,00 €

**73 : Impôts et taxes**

Réalisé : 734 447,57 €  
Crédits ouverts : 629 006,00 €

**74 : Dotations, subventions et participations**

Réalisé : 213 339,72 €  
Crédits ouverts : 232 625,00 €

**75 : Autres produits de gestion courante**

Réalisé : 56 972,74 €  
Crédits ouverts : 89 415,60 €

**76 : Produits financiers**

Réalisé : 4,43 €  
Crédits ouverts : 10,00 €

**77 : Produits exceptionnels**

Réalisé : 9 796,98 €  
Crédits ouverts : 4 000,00 €

(compte 775 : vente du mini bus Renault : 500,00 €)

**Section d'Investissement :**

➤ Dépenses d'investissement :

Réalisé : 607 599,47 €  
Crédits ouverts : 1 839 929,98 €

Détail des dépenses d'investissement par chapitres :

**20 : Immobilisations incorporelles**

Réalisé : 3 150,00 €  
Crédits ouverts : 20 000,00 €

**21 : Immobilisations corporelles**

Réalisé : 177 122,12 €  
Crédits ouverts : 584 706,72 €

**23 : Immobilisations en cours**

Réalisé : 251 859,81 €  
Crédits ouverts : 1 086 918,01 €

**16 : Emprunts et dettes assimilées**

Réalisé : 114 716,15 €  
Crédits ouverts : 130 000,00 €

**040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Réalisé : 42 684,44 €  
Crédits ouverts : 0,00 €

(compte 192 : 42 684,44 € réalisé correspondant aux écritures de cession du mini bus Renault)

**041 : Opérations patrimoniales**

Réalisé : 18 066,95 € (écritures d'ordre de changement d'imputation définitive)  
Crédits ouverts : 18 066,95 €

➤ Recettes d'investissement :

Réalisé : 351 447,15 €  
Crédits ouverts : 1 839 929,98 €

Détail des recettes d'investissement par chapitres :**13 : Subventions d'investissement**

Réalisé : 153 985,10 €  
Crédits ouverts : 670 476,57 €

**10 : Dotations, fonds divers et réserves**

Réalisé : 133 638,35 €  
Crédits ouverts : 145 000,00 €

**040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Réalisé : 45 756,75 € (écritures de cession mini bus + amortissements)  
Crédits ouverts : 2 572,31 €

**041 : Opérations patrimoniales**

Réalisé : 18 066,95 € (écritures d'ordre de changement d'imputation définitive)  
Crédits ouverts : 18 066,95 €

## Affectation de résultat 2018 budget principal

Suite aux résultats du Compte Administratif, l'affectation du résultat 2018 à reporter au budget 2019 est le suivant :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	198 134,52 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	95 665,62 €
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	256 152,32 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	149 603,68 €
Reste à réaliser en dépense d'investissement de :	105 000,00 €
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>145 269,30 €</b>
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement négatif reporté (D001) :</b>	<b>58 017,80 €</b>

## Budget Primitif 2019

### ➤ Dépenses de fonctionnement :

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Représente toutes les charges courantes de fonctionnement (dépenses d'eau, d'électricité, maintenances, assurances, TAP, Transports scolaires...)

Proposition 2019 : 417 000,00 €

Voté en 2018 : 392 000,00 €

Résultat au CA 2018 : 379 503,32 €

#### Principaux articles composant le chapitre 011 :

- Article 6041 : Achats d'études : 12 500,00 €  
Il s'agit du coût de l'étude pour le retrait / adhésion de la CACPB
- Article 6042 : Achats de prestations de services : 80 000,00 € (centre de loisirs, cantine...)  
*Augmentation des crédits sur cet article car de plus en plus d'enfants inscrits aux services périscolaires.*
- Article 60612 : Energie - Electricité : 55 000,00 €  
*Au BP 2018, le Conseil avait choisi d'inscrire la somme de 60 000,00 € pour faire face à l'augmentation de coût de l'éclairage public nocturne. Après une année de recul sur cette augmentation, on constate une hausse de 33 % (15 311 € en 2016 / 22 830 € en 2018)*
- Article 6156 : Maintenance : 18 000,00 € (copieurs, logiciels...)
- Article 6161 : Multirisques : 60 000,00 € (assurances commune)
- Article 62876 : Au GFP de rattachement : 6 000,00 € (frais d'instruction urbanisme)

## Chapitre 012 : Charges de personnel

Proposition 2019 : 425 000,00 €

Voté en 2018 : 416 000,00 €

Résultat au CA 2018 : 368 032,00 €

### Principaux articles composant le chapitre 012 :

- Article 6411 : Personnel titulaire : 220 000,00 €
- Article 6413 : Personnel non titulaire : 70 000,00 €
- Article 6451 : Cotisations à l'URSSAF : 55 000,00 €
- Article 6453 : Cotisations retraites : 60 000,00 €

### Etat du personnel :

9 agents titulaires et 3 agents non titulaires (Pour mémoire, en 2018 : 8 titulaires / 4 contractuels)

## Chapitre 65 : Autres charges gestion courante (Indemnités élus, CCAS, subventions...)

Proposition 2019 : 104 000,00 €

Voté en 2018 : 114 800,00 €

Résultat au CA 2018 : 106 794,60 €

### Principaux articles composant le chapitre 65 :

- Article 6531 : Indemnités des élus : 45 000,00 €
- Article 65541 : Contribution organismes de regroupement (SIOF, Syndicat des rus, Centre de loisirs Sammeron) 16 000,00 €
- Article 657362 : CCAS : 15 000,00 €
- Article 6574 : Subventions aux associations : 36 000,00 €

### Détail subventions aux Associations

Tiers	BP 2018	Proposition BP 2019	Commentaire
AMICALE ANC COMBATTANTS	150,00 €	150,00 €	
AMICALE BREIZ 77	100,00 €	100,00 €	
APPMA LA SONDE	400,00 €	400,00 €	
ASAHI DOJO	720,00 €	720,00 €	
ATOUT CHOEUR	550,00 €	550,00 €	
LA BRIE DES JARDINS		100,00 €	
CLUB DU 3EME AGE	500,00 €	500,00 €	
COTTE DE MAILLE	100,00 €	100,00€	
CRAZY ART ASSOCIATION	700,00 €	700,00 €	
LES CHOUTES	100,00 €	0,00 €	
ST JEAN ANIMATIONS	12 000,00 €	5 800,00 €	
ST JEAN TENNIS DE TABLE	600,00 €	600,00 €	
U.S.C.J.U.S.	1 580,00 €	1 700,00 €	
YACHT CLUB DE LA BRIE	100,00 €		
CLUB CANOE KAYAK	100,00 €	100,00 €	
CLUB PLONGEE LA FSJ	100,00 €	100,00 €	
DIVERS SUR DELIBERATION	1 213,50 €	2 892,50 €	
TENNIS	1 000,00 €	1 000,00 €	
ZUMCADANSE	100,00 €	100,00 €	
OCCE 772130 EC PUB MIXTE	2 008,00 €	4 287,50 €	56 élèves à 12,50 € + 58 élèves à 16 € + Noël maternelle 380€ + spectacle et activité cirque
ASS. EDUCATION POPULAIRE	13 300,00 €	16 100,00 €	Effectif de 15 enfants primaire + 8 maternelles en 18/19 = 23 x 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	

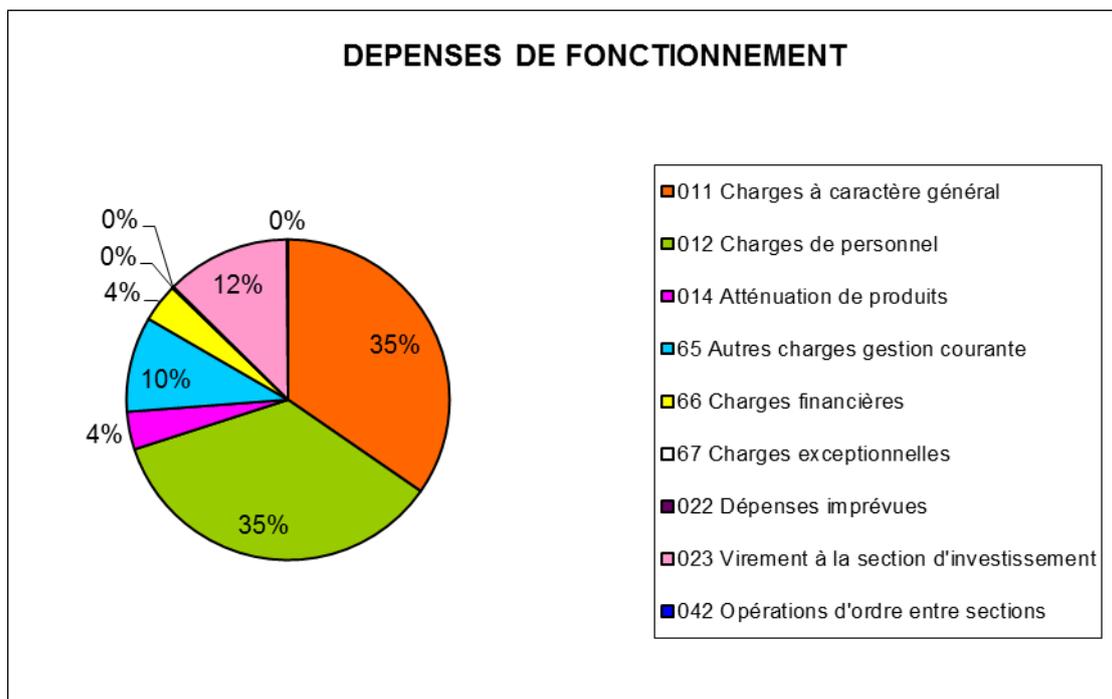
## Chapitre 66 : Charges financières (Intérêts emprunts)

Proposition 2019 : 46 600,00 €

Voté en 2018 : 55 600,00 €

Résultat au CA 2018 : 44 396,94 €

Article 66111 : Il s'agit de l'annuité des intérêts de l'ensemble des emprunts contractés.



CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2019
011	Charges à caractère général	417 000,00
012	Charges de personnel	425 000,00
014	Atténuation de produits	45 819,00
65	Autres charges gestion courante	115 650,00
66	Charges financières	46 600,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
022	Dépenses imprévues	1 380,10
023	Virement à la section d'investissement	150 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 020,50
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 202 969,60</b>

➤ **Recettes de fonctionnement :**

**Chapitre 013 : Atténuations de charges**

Proposition 2019 : 20 500,00 €

Voté en 2018 : 2 500,00 €

Résultat au CA 2018 : 2 749,99 €

Il s'agit de prévoir à l'article 6419 : remboursements sur rémunérations du personnel, le remboursement par l'assurance d'un congé maternité + les éventuels congés maladie.

**Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**

Proposition 2019 : 72 500,00 €

Voté en 2018 : 61 500,00 €

Résultat au CA 2018 : 70 695,69 €

Le principal article du chapitre est le 7067 correspondant aux redevances et droits des services périscolaires : 65 000,00 €, il s'agit des régies cantine, garderie, étude et centre de loisirs.

**Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Proposition 2019 : 713 238,00 €

Voté en 2018 : 629 006,00 €

Résultat au CA 2018 : 734 447,57 €

Il s'agit du chapitre regroupant la fiscalité locale, notamment l'état 1259 pour lequel le Conseil Municipal doit voter les taux d'imposition (ci-après).

**Principaux articles composant le chapitre 73 :**

- Article 73111 : Taxes foncières et d'habitation : 407 688,00 €
- Article 73211 : Attribution de compensation : 230 450,00 €  
(reversement CFE : 153 090 € + part départementale TH : 77 450 € par la CA)

**Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

Proposition 2019 : 199 806,00 €

Voté en 2018 : 232 625,00 €

Résultat au CA 2018 : 213 339,72 €

Il s'agit du chapitre regroupant les dotations de l'état, notamment la DGF à l'article 7411. La DGF 2019 annoncée par l'Etat s'élève à 111 735.00 €.

***Historique de la baisse de DGF sur 7 ans :***

2012 : 193 340.00 €

2013 : 189 868.00 €

2014 : 158 341.00 €

2015 : 140 510.00 €

2016 : 124 526.00 €

2017 : 107 753.00 €

2018 : 110 989.00 €

## Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Proposition 2019 : 89 415,60 €

Voté en 2018 : 89 415,60 €

Résultat au CA 2018 : 56 972,74 €

### Principaux articles composant le chapitre 75 :

- Article 752 : Revenus des immeubles : 57 000,00 €
- Article 7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif : 31 215,60 € (reversement du solde du budget annexe « ruelle aux ânes » une fois la dernière échéance de TVA à rembourser en 2019).

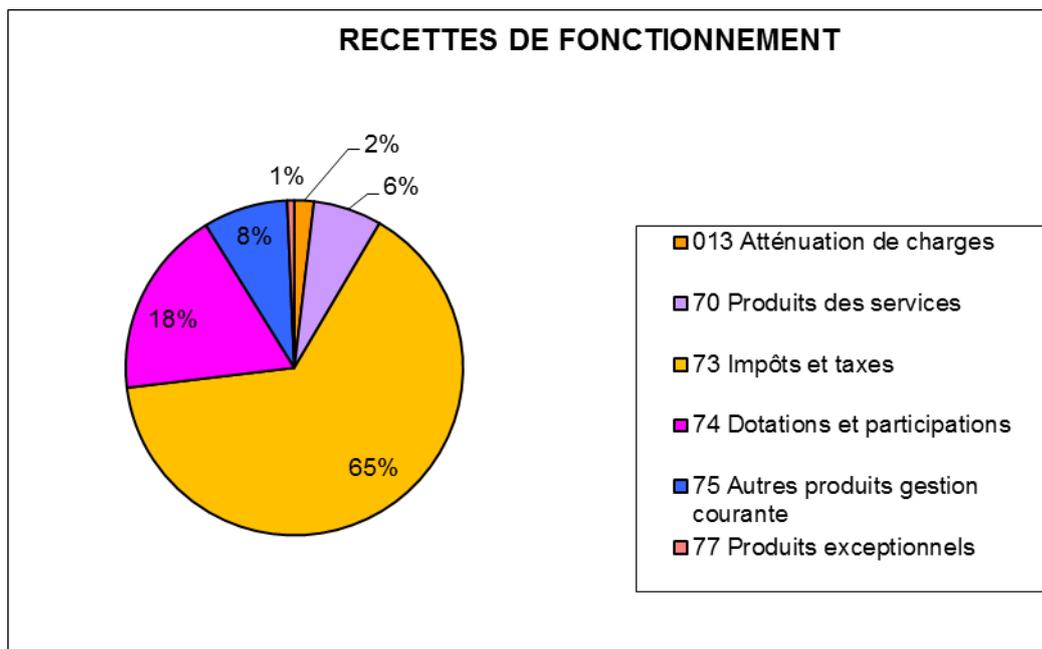
## Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Proposition 2019 : 7 500,00 €

Voté en 2018 : 4 000,00 €

Résultat au CA 2018 : 9 796,98 €

Il s'agit de recette exceptionnelle comme les remboursements de sinistre par exemple mais également les écritures retraçant les cessions de biens lors d'une vente mobilière ou immobilière.



CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2019
013	Atténuation de charges	20 500,00
70	Produits des services	72 500,00
73	Impôts et taxes	713 238,00
74	Dotations et participations	199 806,00
75	Autres produits gestion courante	89 415,60
77	Produits exceptionnels	7 500,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 102 959,60</b>

➤ **Dépenses d'investissement :**

**Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

Proposition 2019 : 20 000,00 €

Voté en 2018 : 20 000,00 €

Résultat au CA 2018 : 3 150,00 €

- Article 2031 : Frais d'études (Mission d'assistance Vidéosurveillance, travaux accueil mairie, sécurisation carrefour église)

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

Proposition 2019 : 590 000,00 €

Voté en 2018 : 584 706,72 €

Résultat au CA 2018 : 177 122,12 €

**Principaux articles composant le chapitre 21 :**

- Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrains : 40 000,00 €  
(mur salle des fêtes : 25 011.62 € + divers)
- Article 21311 : Hôtel de Ville : 150 000,00 €  
(réfection de la toiture, aménagement de l'accueil et mise aux normes PMR)
- Article 21318 : Autres bâtiments publics : 30 000,00 €  
(préau école, fontaine maternelles + extincteurs extension école...)
- Article 2152 : Installations de voirie : 200 000,00 €  
(sécurisation carrefour église + vidéosurveillance + décors lumineuses...)
- Article 21571 : Matériel roulant : 10 000,00 €  
(Gerbeur : 4 600.00 €)
- Article 21578 : Autre matériel et outillage de voirie : 20 000,00 €  
(remplacement lampes ballons SDESM : 14 832.00 €)
- Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage tech. : 100 000,00 €  
(réfection voirie inondation printemps 2018 : 75 540.00 €)

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

Proposition 2019 : 780 000,00 €

Voté en 2018 : 1 086 918,01 €

Résultat au CA 2018 : 251 859,81 €

**Principaux articles composant le chapitre 23 :**

- Article 2313 : Constructions : 300 000,00 €  
(Contrat rural agrandissement de l'école : 274 407,00 € restant)
- Article 2315 : Installations, matériel et outillages techniques : 480 000,00 €  
(Enfouissement Montretout : 467 408,00 € restant)

## Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Proposition 2019 : 120 000,00 €

Voté en 2018 : 130 000,00 €

Résultat au CA 2018 : 114 716,15 €

- Article 1641 : Emprunt en euros : 120 000,00 € (remboursement de l'annuité du capital)

## Chapitre 27 : Autres immo. financières

Proposition 2019 : 124 000,00 €

Voté en 2018 : 0,00 €

Résultat au CA 2018 : 0,00 €

- Article 276348 : Autres communes : il s'agit d'une « subvention » à verser au budget annexe Les Jonchères afin d'équilibrer sa section d'investissement sans avoir à recourir à l'emprunt.

## Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Proposition 2019 : 684,13 €

Voté en 2018 : 238,30 €

Résultat au CA 2018 : 0,00 €

## Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

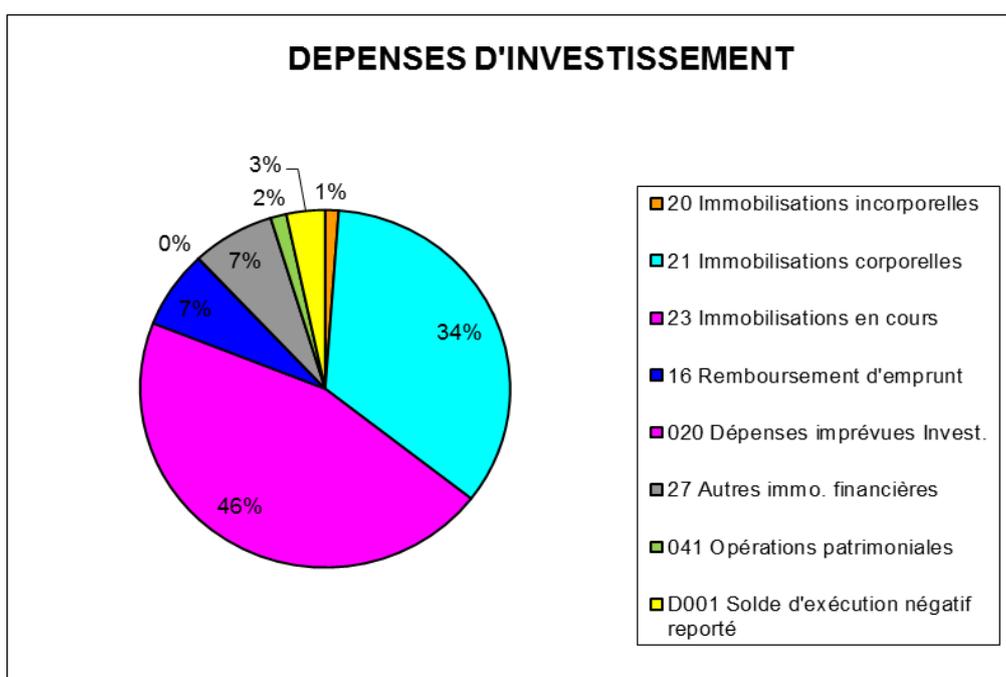
Proposition 2019 : 23 874,57 €

Voté en 2018 : 18 066,95 €

Résultat au CA 2018 : 18 066,95 €

Le chapitre 041 est un chapitre d'ordre.

Il s'agit de procéder à l'intégration des frais d'études par opération d'ordre une fois les travaux terminés.



CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2019
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	590 000,00
23	Immobilisations en cours	780 000,00
16	Remboursement d'emprunt	120 000,00
020	Dépenses imprévues Invest.	684,13
27	Autres immo. financières	124 000,00
041	Opérations patrimoniales	23 874,57
D001	Solde d'exécution négatif reporté	58 017,80
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 716 576,50</b>

➤ **Recettes d'investissement :**

**Chapitre 13 : Subventions d'investissement**

Proposition 2019 :	622 732,50 €
Voté en 2018 :	670 476,57 €
Résultat au CA 2018 :	153 985,10 €

Principaux articles composant le chapitre 13 :

- Article 1322 : Régions : 145 887,00 € (Subvention Région contrat rural : 102 545 € + vidéoprotection : 43 342 €)
- Article 1323 : Départements : 138 041, € (Subvention Département contrat rural : 79 198 € + FER 2019 : 27 368 € + Aide voirie : 31 475 €)
- Article 1328 : Autres : 242 930,00 € (Subvention SDESM pour enfouissement Montretout)
- Article 1331 : DETR : 95 874,50 € (DETR contrat rural : 20 563,50 € + DETR vidéoprotection : 56 426 € + dotation solidarité voirie : 18 885€)

**Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

Proposition 2019 :	215 769,30 €
Voté en 2018 :	145 000,00 €
Résultat au CA 2018 :	105 342,21 €

Principaux articles composant le chapitre 10 :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Article 10222 : FCTVA 2018 attendu :                      | 65 000,00 €  |
| - Article 10226 : Taxe d'aménagement :                      | 6 500,00 €   |
| - Article 1068 : Excédents de fonctionnements capitalisés : | 145 269,30 € |

**Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations**

Proposition 2019 :	598 179,63 €
Voté en 2018 :	708 679,63 €
Résultat au CA 2018 :	105 000,00 € (terrain AD 15 et 16 en reste à réaliser)

Stock de terrains des Jonchères : 598 179,63 €

## Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation (recettes)

Proposition 2019 : 150 000,00 €

Voté en 2018 : 97 000,00 €

## Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Proposition 2019 : 1 020,50 €

Voté en 2018 : 2 572,31 €

Résultat au CA 2018 : 45 756,75 €

- Article 2804182 : Amortissements autres org. Pub. – bâtiments et installations : 1 020,50 € (amortissement de la subvention versée à Changis pour la cantine)

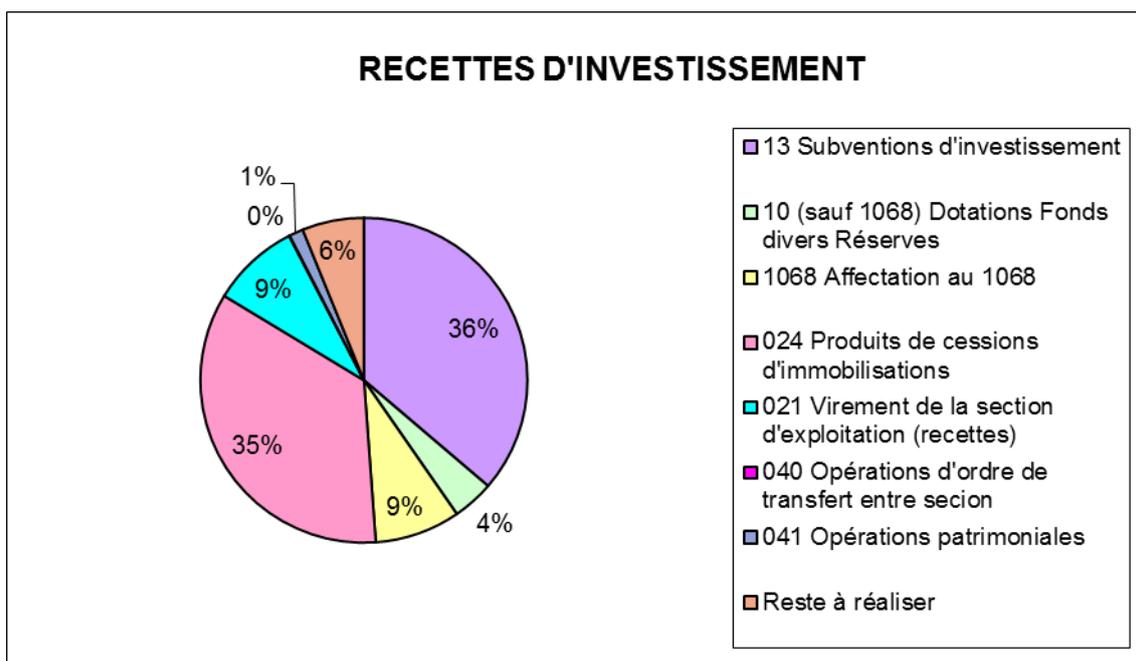
## Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Proposition 2019 : 23 874,57 €

Voté en 2018 : 18 066,95 €

Résultat au CA 2018 : 18 066,95 €

Il s'agit des écritures d'ordre concernant l'intégration des frais d'études réalisées une fois les travaux terminés (également en recette d'investissement).



CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2019
13	Subventions d'investissement	622 732,50
10 (sauf 1068)	Dotations Fonds divers Réserves	70 500,00
1068	Affectation au 1068	145 269,30
024	Produits de cessions d'immobilisations	598 179,63
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	150 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 020,50
041	Opérations patrimoniales	23 874,57
	Reste à réaliser	105 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 716 576,50</b>

**SOIT un budget 2019 équilibré :**

- en dépenses comme en recettes de fonctionnement à : **1 202 969,60 €**
- en dépenses comme en recettes d'investissement à : **1 716 576,50 €**

**TOTAL BUDGET : 2 919 546,10 €**

**Vote du taux des 3 Taxes**

Pour rappel : la fusion entre le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois a eu une incidence directe sur la fiscalité des ménages, elle porte sur la taxe d'habitation.

En effet, la part départementale perçue depuis 2011 par les communes du Pays Fertois est désormais perçue par la Communauté d'Agglomération. Le produit correspondant à la part départementale perçue dorénavant par la CACPB est donc reversé aux communes mensuellement sous la forme d'une allocation compensatrice. Cette recette est à inscrire sur le compte 73211.

	Taux de référence de 2018	Proposition Taux 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14,24	14,24	1 204 000,00	171 450,00
Taxe foncière (bâti)	21,58	21,58	953 500,00	205 765,00
Taxe foncière (non bâti)	50,62	50,62	60 200,00	30 473,00
<b>Produit fiscal attendu</b>				<b>407 688,00</b>

*Pour Mémoire :*

*En 2018, le produit fiscal perçu était de 394 880,00 €, on constate donc une hausse de 12 808 €.*